



Economat - Règlement financier 2017 - 2018

1. LES TARIFS 2017 - 2018

- La contribution des familles
- Les frais de l'internat
- La demi-pension
- Les études du soir
- Les forfaits sorties
- Les frais fixes

Les voyages et certaines autres options font l'objet d'une facturation séparée.

Contribution annuelle des familles externat (dont contribution pastorale) :

Maternelle	1.710 €
Elémentaire	1.675 €
Collège	1.625 €
Lycée	1.790 €

Internat (hébergement & restauration) :

Elève Saint Do	6.950 €
Elève post bac	6.025 €

Tout trimestre commencé est dû.

Caisse d'entraide Saint Do :

Certaines familles peuvent rencontrer ponctuellement des difficultés pour assumer intégralement la contribution. Vivant son projet d'établissement aussi dans le domaine de la solidarité, Saint Do a mis en place un fonds d'entraide auquel chaque famille peut contribuer en remplissant le document « Entraide et Dons »

Le montant choisi sera indiqué sur la facture, n'envoyez pas de chèque.

Un comité examine la demande et peut accorder une réduction sur la contribution des familles valable pour l'année scolaire en cours.

Cette aide exceptionnelle ne pourra être attribuée qu'une fois épuisés les recours habituels (bourse départementale ou nationale) pour le collège et le lycée.

Les montants accordés peuvent varier selon les années en fonction du nombre de demandes.

ANNEXE N° 1

Frais de demi-pension (voir aussi plus bas «2. Restauration - règlement »)

Forfait annuel 1 Jour : (à multiplier par le nombre de jours par semaine)

Maternelle :	261 €
Elémentaire :	272 €
6e-5e-4 ^e	247 €
3e-lycée :	262 €

Les repas exceptionnels au self sont facturés 9 €

ANNEXE N° 2

Forfait sorties INCHANGE

Elémentaire et maternelle	53 €
6 ^e - 5e	43 €
4e	53 €
3e	43 €
2nde	53 €
1ère	53 €
Terminale	33 €

Oraux et corrections

Oraux 1 ^{ères} & terminales	90 €
Corrections Bac Blanc 1 ^{ère} et T	35 €

Certifications

Préparation IELTS	150 €
Goethe	Gratuit (préparé sur heures de cours)
Cambridge	150 €
DELE Espagnol	150 €
Certification Voltaire	55 €
Premiers Secours 4 [°]	65 € (tous les élèves de 4 [°])

Parcours d'excellence

Improvisation Théâtre	550 €
-----------------------	-------

Etudes et garderies en Primaire

occasionnelle	20 € par jour
1 jour	25 € par mois
2 jours	32 € par mois
3 jours	39 € par mois
4 jours	46 € par mois

Facturation chaque période de deux mois. Changement possible en nous informant à l'avance.
Toute période commencée est due.

Etudes encadrées : tarif par période (entre vacances scolaires)

3 ^{ème} :	70 €
Lycée :	80 €

Stages :

Pré rentrée Collège et lycée : 260 €

Toussaint et Février (selon le niveau):

Elémentaire : 210 €

Collège et lycée : 260 €

Voyages, séjours scolaires et évènements de Pastorale

Les voyages, séjours scolaires, retraites (première communion, profession de foi, confirmation, Théophile) font l'objet d'informations dans le courant de l'année.

Les factures sont envoyées lors des évènements et voyages aux familles concernées.

Frais fixes (voir aussi « Assurances »)

Les cotisations incluent l'assurance scolaire obligatoire et l'adhésion à l'APEL
1er degré (maternelle et élémentaire) 97 € pour l'aîné et 65 € pour les suivants
2^d degré (collège et lycée) 110 € pour l'aîné et 75 € pour les suivants.

Photos

Les photos individuelles sont prises à la rentrée pour un prix forfaitaire de 10 €.

Comme l'année dernière, nous communiquerons à vos enfants l'adresse et l'identifiant (+ la procédure à suivre) afin de commander vous mêmes les photos pré - payées sur un site dédié à cet effet.

Badge

Chaque élève reçoit un badge utile durant sa scolarité à Saint DO.
Ce badge est loué pour l'année au tarif de 5 €

Ne concerne que le 2nd degré (Collège et Lycée) : les badges sont attribués à l'entrée à St Do et restitués en fin de scolarité.

Nouveau badge en cas de perte : 10 €

Livres

La caution livres est applicable aux classes terminales.

En raison de l'arrêt des subventions accordées par la Région Ile de France, les **nouveaux manuels** du Lycée seront à la charge des familles.

Les familles en deviendront donc propriétaires et auront la possibilité de les revendre dans le cadre d'une bourse aux livres annuelle organisée par l'APEL.

2. RESTAURATION

Les repas « jour exceptionnel » sont facturés au coût plateau forfaitaire de 9 €

Le forfait self facturé à la rentrée correspond à des **jours fixes**.

Les jours non utilisés ne sont pas remboursés

Le forfait démarre dès la rentrée de septembre.

A partir du niveau 3^{ème} :

- Un suivi régulier est effectué et tout dépassement de forfait fait l'objet **d'une facturation complémentaire**.
- **Un ticket est remis à l'élève pour chaque repas, vous pouvez ainsi contrôler la consommation de votre enfant.**
- **Les consommations inférieures au forfait ne sont pas remboursées**

Les modifications des jours de self seront prises en compte à condition d'en aviser l'économat avant le 8 décembre 2017 (prise d'effet à la rentrée de janvier) et le 9 mars 2018 (prise d'effet le 3 avril).

L'Open café est ouvert exclusivement aux lycéens.

L'Open café est une proposition alternative au self : **l'élève est invité à gérer sa consommation** avec modération.

3. TABLETTES – PC (Pédagogie Numérique) - Charte Informatique (téléchargeable)

Rentrée 2017 : niveaux 3^{ème} et 2nd

Facturation 260 € année scolaire 2017 2018 comprenant :

- Location PC Tablettes – logiciels – livres et documentations téléchargés
- Contribution aux équipements périphériques (salles de cours – réseau – encadrement et maintenance)
- Assurance (avec signature charte et convention de mise à disposition) 20 € / an

4. LES ASSURANCES

Comprises dans les frais fixes

- L'assurance Responsabilité Civile couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber aux élèves, aux parents d'élèves lorsqu'ils sont civilement responsables de leurs enfants, ainsi qu'à toute personne exerçant une activité bénévole en faveur de l'établissement Saint Dominique.
- L'assurance Individuelle Accident est automatique du fait de l'inscription à Saint Dominique. Le bénéfice de l'assurance individuelle s'entend pour l'année scolaire de septembre 2015 à septembre 2016.

Non incluses dans les frais fixes

Assurance chômage – décès - maladie

Sur la base des principes de solidarité qui régissent la vie de notre établissement, la **Mutuelle Saint Christophe** pour venir en aide aux familles confrontées à des difficultés financières en raison de chômage, baisse de revenus, dépôt de bilan, maladie, décès de l'un ou l'autre des répondants financiers.

Vous trouverez ci-joint la notice d'information sur les garanties proposées et les démarches utiles.

- ◆ Le coût de cette assurance facultative s'élève à :
 - Primaire et Collège 85 €
 - Seconde 95 €
 - 1ère – Terminale 65 €

**Cette assurance facultative sera portée sur la facture de rentrée.
Consultez la notice explicative en ANNEXES 3**

**Adhésion : cochez « OUI » signez la fiche SELF nominative à nous remettre à la rentrée.
« NON » ou absence d'indication équivaut à renoncer à adhérer**

5. DOSSIER ECONOMAT - ANNEXES TELECHARGEABLES

Il contient :

- Versement à la caisse d'entraide **ANNEXE 1**
- Inscription au Self et adhésion Assurance perte de revenu **ANNEXE 2**
- Notice d'information Mutuelle Saint Christophe **ANNEXE 3**
- RIB / IBAN AGSF Saint Dominique

6. LES FACTURES

Vous les recevrez à partir de début octobre 2017 par courrier.

Ces factures comprennent :

- La contribution des familles (selon les niveaux) pour l'année entière
- Les frais de l'internat
- Le régime de demi-pension choisi pour l'année (voir "coûts de restauration")
- Les forfaits sorties de l'année
- Les frais fixes
- L'éventuelle adhésion AS ECOLES

Les voyages, les séjours scolaires, les évènements de Pastorale, les options (études ou évènements par exemple), les livres et les repas exceptionnels seront facturés en cours d'année.

Les réductions (non cumulables)

- - 10% sur la scolarité pour le 3^{ème} enfant inscrit
- - 15% sur la scolarité pour le 4^{ème} enfant inscrit
- - 20% à compter du 5^{ème} enfant inscrit
- - 15% pour les enfants des personnels de l'enseignement catholique sur présentation de justificatif avec les documents de rentrée.

7. LES REGLEMENTS

- prélèvement : mode de règlement principal

- En 9 prélèvements d'octobre à mai (**le 5 de chaque mois**), pas d'opération en juin et le dernier mi-juillet.

- Le montant des échéances est automatiquement recalculé en cas d'émission de factures supplémentaires.

- En cas d'impayés le montant du prélèvement rejeté ainsi que les frais de rejet sont à régulariser par virement ou chèque.

- [**Téléchargez l'autorisation de prélèvement.**](#)

- virement: RIB Saint Dominique en pièce jointe

Date de paiement de la facture annuelle : **vendredi 31 octobre 2017.**

Option de règlement en 2 fois : **31 octobre 2017** puis **31 janvier 2018.**

Nous vous demandons de respecter ces délais limites pour nous aider à gérer l'équilibre financier de notre établissement.

Les relances par courrier, messages, téléphoniques alourdissent inutilement le travail de notre équipe économat.

Toute facture restée impayée concernant une famille n'ayant plus d'enfant à Saint Dominique sera transmise à notre prestataire en recouvrement contentieux.

8. RENSEIGNEMENTS

Toute demande d'informations complémentaires doit nous parvenir à l'adresse suivante :
economat@saintdominique.net.